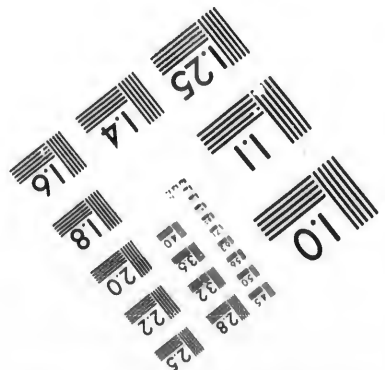
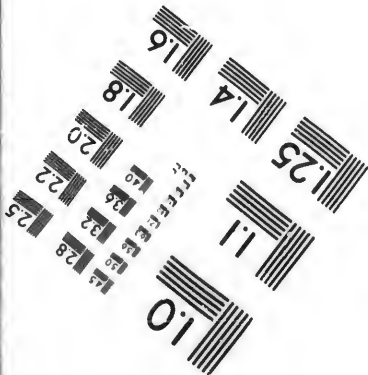
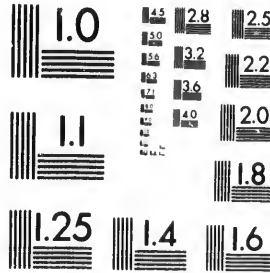


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



1.5
2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
9

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

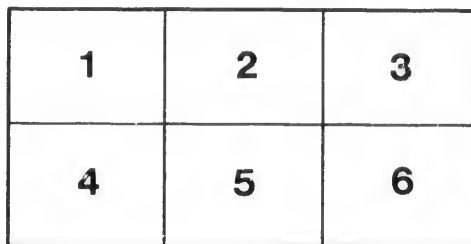
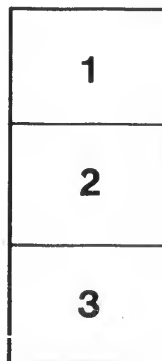
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

DISCOURS
DE
M. L. G. DESJARDINS

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY

*Fait à la séance du mercredi le 7 mai 1884 sur les finances
de la Province de Québec.*

M. le Président,

Il y a un peu plus d'une année, j'avais l'honneur de faire devant cette Chambre une exposition générale des opérations financières du gouvernement de la province depuis l'établissement de la confédération. Après m'être attaché à bien calculer le résultat de chaque exercice dans toute son exactitude, par une rigoureuse division des dépenses annuelles ordinaires du service provincial et des dépenses extraordinaires encourues pour des travaux d'utilité publique, et à bien juger l'œuvre de progrès accomplie depuis 1867, je conclusais que nous avions les meilleures raisons d'être heureux du passé, satisfaits du présent, et confiants dans l'avenir.

Des événements de la plus haute importance ont depuis modifié la situation financière de la province. Je prie mes honorables collègues de m'accorder pendant quelques instants leur bienveillante attention, pour me permettre de dire mon appréciation de cette situation, et des conditions dans lesquelles nous avons lieu d'espérer pouvoir continuer à administrer nos affaires provinciales.

Assurément, je n'étonnerai personne en répétant cette année que je suis loin de penser que notre situation financière soit aussi critique que le croit l'honorable chef de l'opposition. J'ai écouté avec la plus grande attention l'exposition éloquent et habile qu'il vient de faire de ses vues sur ce sujet. Après avoir bien considéré chacun de ses arguments, auxquels son talent oratoire lui permet d'ajouter tant de force, je reste profondément convaincu qu'il juge le passé et le présent avec beaucoup trop de sévérité, et qu'il voit l'avenir sous des couleurs bien trop sombres.

Mais je surprendrai peut-être mes collègues en leur disant que je ne crois pas, non plus, que la situation de nos finances provinciales soit réellement aussi difficile que le prétend l'honorable trésorier lui-même. Je ne doute pas qu'il serait heureux qu'il en fût ainsi, et je suis certain qu'il sera le premier à se réjouir si je réussis à le convaincre, ainsi que mes honorables collègues, que sa tâche, et, par conséquent, la nôtre, est plus facile qu'il ne la suppose.

L'honorable chef de l'opposition (M. Mercier) a longuement et fortement critiqué la politique financière des gouvernements des honorables Messieurs Chapleau et Mousseau. Pour le suivre sur ce terrain, il me faudrait ajouter aux remarques que je m'étais proposé de faire des observations trop longues pour que je puisse les développer à cette heure avancée de la soirée. D'ailleurs, nous ne sommes encore qu'au commencement de ce débat, et comme plusieurs des ministres des

gouvernement's Chapleau et Mousseau sont membres du ministère actuel, ils se feront sans doute un devoir et un plaisir de répondre, au cours de la discussion, aux accusations de l'honorable député de St-Hyacinthe, et de défendre avec vigueur la politique dont ils sont responsables. Je resterai donc dans les limites du cadre que je me suis tracé.

LES ANNÉES ANTÉRIEURES A 1882-83.

Les chiffres et les calculs que j'ai soumis à cette chambre, à la session dernière, sur les opérations financières des exercices antérieurs à celui alors en cours, 1882-83, sont du domaine public. Je les maintiens entiers, en affirmant de nouveau leur parfaite exactitude. Je n'ai pas à les répéter, et dans l'exposition que je vais faire, aussi brièvement que possible, de ce que je suis convaincu être, dans toute sa vérité, la situation financière de la province de Québec, je n'embrancherai que les trois années du premier juillet 1882 au trente juin 1885.

L'ANNÉE FINANCIÈRE 1882-83.

Il faut en premier lieu se rendre exactement compte des opérations de l'exercice commencé le premier juillet 1882 et terminé le 30 juin 1883. Nous avons pour nous renseigner les comptes publics de la province, que le gouvernement nous fait connaître par les livres officiels qu'il nous a distribués. L'exercice de 1882-83 s'est soldé par un déficit, c'est certain. Il importe beaucoup de savoir quel est le montant exact de ce découvert. L'honorable trésorier ne l'a pas tout à fait précisé. Je l'ai calculé avec le plus grand soin, et je trouve que ce découvert est beaucoup moins considérable en réalité que l'honorable trésorier paraît le croire. D'ailleurs, M. le président, vous avez rempli les fonctions de trésorier de la province, et vous savez que l'excédent ou le déficit d'un exercice dont les opérations sont terminées, et les comptes soldés, clos et rendus, doit être établi jusqu'au dernier sou. L'excédent ou le déficit est de tant, en piastres et cents, et non de plus ou de moins. Comment pourrait-on se permettre de faire des prévisions sur les résultats plus ou moins probables de l'exercice en cours et de l'année prochaine, si nous ne pouvions pas même dire quels ont été ceux du dernier exercice dont les comptes sont entre nos mains ?

Quel est donc le déficit exact de l'exercice de 1882-83 ? Ouvrons les comptes publics, et aux pages dix et onze nous trouvons que les montants des recettes et des dépenses ordinaires de la province de Québec, durant l'année financière terminée le 30 juin 1883, ont été comme suit :

Paiements (dépenses).....	\$3,077,006.24
Recettes.....	2,828,163.87
Déconvert.....	\$ 248,842.37

Mais en lisant chacun des items des recettes et des paiements, je constate que l'on a encore compté dans les dépenses du service de 1882-83, plus de trente-trois mille piastres de dépenses extraordinaires pour les travaux de construction des édifices du parlement et du palais de justice à Québec. C'est une grave irrégularité que j'ai fortement signalée l'année dernière. J'insiste de nouveau sur l'importance et même sur la nécessité de classer avec la plus rigoureuse exactitude, dans les états des comptes de la province, les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. Aussi longtemps que, dans nos comptes publics, les frais des travaux imputables au capital—pour me servir d'une expression adoptée à Ottawa—seront confondus avec ceux de l'administration régulière des affaires du gouvernement de la province, avec les dépenses courantes qui se renouvellent chaque année, parce qu'il faut continuer les mêmes services, aussi longtemps l'on ne pourra donner à cette chambre et au public un tableau exact de la situation financière.

Je trouve de plus que le dépôt spécial de garantie fait par un syndicat au sujet de la négociation d'une partie de l'emprunt autorisé en 1882—dépôt reçu et remboursé dans le cours de 1882-83—est porté aux comptes publics à la fois comme recette et comme dépense ordinaire. Dans mon opinion, cette somme de \$30,000 n'aurait pas dû être entrée ni comme recette ni comme dépense. Elle n'avait pas été produite par une source régulière du revenu provincial, puisqu'elle n'était qu'un dépôt temporaire en garantie de l'exécution d'un contrat. Elle ne pouvait être convertie en une recette que le jour où elle aurait été forfaite à la Couronne, au trésor provincial, par l'inexécution des conditions du contrat. Le remboursement de ce dépôt—et jusqu'à preuve du contraire, il faut croire qu'il devait l'être vu qu'il n'était pas forfait—n'a certainement pas été une dépense ordinaire de la province. On aurait donc dû tenir un compte spécial de cette transaction. Comme résultat, j'avoue que cela ne fait pas de différence quant à la comptabilité, parce que la somme remboursée est la même que celle reçue. Mais il reste toujours l'inconvénient, ou plutôt l'irrégularité, de grossir inutilement le chiffre de nos recettes et celui de nos dépenses par une entrée qui ne doit pas figurer dans ce tableau.

Pour connaître le résultat vrai des opérations du dernier exercice, quant aux recettes et aux dépenses réellement ordinaires, je dois donc faire le nouveau calcul suivant :

Dépenses d'après les Comptes Publics de 1882-83.....	\$3,077,006.24
Moins—Dépôt spécial de garantie \$30,000.00 et pour travaux imputables au capital \$33,541.61	\$ 63,541.61
Montant exact des dépenses ordinaires.....	\$3,013,464.63
Recettes d'après les comptes Publics.....	\$2,828,163.87
Moins dépôt spécial de garantie	\$ 30,000.00
Montant exact des recettes ordinaires.....	\$2,798,163.87
Déficit réel de l'année.....	\$ 215,300.76

La vérité précise sur les opérations de l'année financière 1882-83, c'est qu'elles se sont soldées par un déficit exact de \$215,300.76.

Si l'on dit que les sommes de \$34,120.10 du Fonds d'emprunt municipal, de \$8,000 remboursées par les propriétaires de l'asile de Beauport, et de \$3,000 par l'asile St-Jean de Dieu ne sont pas précisément des recettes ordinaires, bien qu'elles aient été ainsi considérées dans les exercices précédents, je réponds que, dans tous les cas, il n'y a pas réellement lieu de critiquer sur ce point, parce que le montant entier de ces trois sommes, reçues, il est vrai, à compte de l'actif provincial, a été appliqué à la diminution du passif de la province, à l'amortissement de la dette au moyen du rachat d'un certain nombre des obligations de l'emprunt fait en France en 1880.

Je lis, à la page cinq des comptes publics, qu'en 1882-83, il a été payé :

Fonds d'amortissement (rachat des obligations)..... \$ 45,606.51

Il a été reçu à compte de l'actif provincial :

Fonds d'emprunt municipal\$ 34,120.10

Remboursements :—

Asile de Beauport..... 8,000.00
Asile St-Jean de Dieu..... 3,000.00

\$45,120.10

Excédent payé pour l'amortissement de la dette.....

\$ 486.41

Il est donc prouvé que, tous comptes bien réglés, le déficit réel de l'année 1882-83 est de \$215,300.76. Le découvert de cet exercice, lorsque vous étiez trésorier, M. le président, vous l'avez évalué, l'année dernière, à \$28,317.00 dans vos prévisions révisées des résultats des opérations financières de l'année. Voyons quelles sont les causes de cet écart entre vos prévisions et le résultat final.

Vos prévisions des recettes du ministère des Terres de la Couronne et des licences se sont plus que réalisées. Vous calculiez sur \$800,000 des Terres. Le revenu s'est élevé à \$807,911.66. Vous comptiez que les licences donneraient \$255,000. Elles ont produit \$298,931.19, un excédent de \$43,931.19 sur votre prévision, et une augmentation de \$54,914.91 sur le revenu de la même source durant l'exercice de 1881-82.

Vos espérances d'une recette de \$100,000 du fonds d'emprunt municipal et de \$125,000 des corporations commerciales ont été en grande partie déçues. Le fonds d'emprunt municipal n'a donné que \$34,120.10 et les corporations commerciales \$15,895.73 : soit \$50,015.83 de ces deux sources, contre une recette prévue de \$225,000 ; une diminution de \$174,984.17. C'est la principale cause de l'augmentation du découvert sur celui que vous aviez prévu. On sait ce qui vous a empêché de percevoir des corporations commerciales la somme que vous espériez. L'honorable Procureur-Général vient de nous informer qu'un jugement rendu aujourd'hui même, par Son Honneur le juge Mathieu, est opposé à celui qui a déjà été prononcé dans une cause semblable, et qu'il reconnaît à cette législature le droit de prélever, en vertu de la constitution, des impôts sur les corporations commerciales. Si ce droit est définitivement reconnu aux législatures provinciales, nous pourrions percevoir une grande partie de ce qui n'a pu être obtenu dans le cours de 1882-83.

Vos prévisions de dépenses, M. le président, n'ont guère été dépassées. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans des explications sur ce point, les comptes publics donnant tous les renseignements désirés.

Bien qu'il soit certainement vrai que le déficit réel de 1882-83 soit de plus de deux cent quinze millions de piastres, il ne fait pas connaître exactement la situation financière, parce qu'il importe de remarquer que le montant de la recette ne représente pas tout le revenu de la province durant cette année. Par le seul fait que les termes de paiements de l'intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord ont empêché tout le montant d'être reçu, cette première année après la livraison du chemin, avant le soir du 30 juin 1883, le revenu de l'exercice est moins considérable d'une somme assez élevée. Vous avez prévu cela, M. le président, et aussi, dans votre discours sur le budget, le 16 février 1883, vous disiez :

"L'item de l'intérêt du prix de la vente du chemin de fer demande une explication. J'ai mis dans mon état des recettes une année complète d'intérêt ; mais comme les semestres sont payables le 1er septembre et le 1er mars, et que le chemin de fer n'a été livré que vers le commencement de la présente année fiscale, nous ne recevrons, pendant l'exercice actuel, que les intérêts de huit mois, nonobstant le fait qu'il y aura, au 30 juin prochain, douze mois que le prix de la vente porte intérêt. Ainsi la recette, quant à cet item, ne sera que de \$263,665, au lieu de \$380,000, différence au moins de \$116,335."

L'intérêt annuel à cinq pour cent du prix de vente de \$7,600,000 du chemin de fer du Nord est de.....	\$380,000.00
Pour la raison expliquée dans l'extrait que je viens de faire à votre discours du 16 février 1883, il n'a été reçu, en 1882-83, que.....	259,384.40
Différence.....	\$120,615.60

Si cette somme avait pu être perçue au cours de l'année pour laquelle elle était réellement due, elle aurait été en diminution du déficit qui eût été réduit comme suit :

Déficit de l'année 1882-83	\$215,300.76
Moins partie de l'intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord perçue en 1883-84, mais due pour l'année 1882-83.....	120,615.60
Balance.....	\$94,685.16

Tout considéré et bien calculé, le résultat des opérations de l'exercice terminé le 30 juin dernier n'est certainement pas de nature à nous alarmer.

L'ANNEE FINANCIERE 1883-84.

Je passe maintenant à l'examen des résultats probables des opérations de l'exercice en cours, 1883-84, qui se terminera le 30 juin prochain.

M. le président, dans votre discours du budget, l'année dernière, vous avez évalué les recettes de l'année 1883-84 à.....	\$2,954,612.12
Les dépenses à.....	2,951,127.31

Excédent prévu.....	\$ 3,484.81
---------------------	-------------

Dans quelles limites vos prévisions pour l'exercice en cours vont-elles se réaliser? C'est ce que je vais essayer à juger.

Voyons en premier lieu quelle était la situation le 31 mars dernier.

D'après le tableau que l'hon. trésorier a déposé sur le bureau de cette chambre, et que voici, les recettes ordinaires depuis le premier de juillet jusqu'au 31 mars 1884, se sont élevées à..... \$2,280,268.28

Les dépenses ont été de..... \$2,199,290.42

Mais je vois que dans ces dépenses sont encore comprises pour les travaux imputables au capital :

pour Edifices du parlement.....	\$62,343.00
Pour palais de justice, Québec.....	33,030.12

95,373.12

Montant des dépenses réellement ordinaires.....	2,103,917.30
---	--------------

Excédent.....	\$ 176,350.98
---------------	---------------

Telle était la situation le 31 mars dernier. De ce qu'à cette date, nous avons, des opérations des neuf premiers mois de l'année, un excédent en caisse, je n'en conclus pas que l'exercice en cours se soldera par un surplus. Je sais que la principale recette, celle qui nous vient du gouvernement fédéral, a été perçue en entier. Je sais aussi que nous avons reçu plus de la moitié du revenu possible de la seconde source en importance, celle des Terres de la Couronne. Il y aura un déficit à la fin de l'année, c'est incontestable. Sera-t-il aussi considérable que le calculait l'honorable chef de l'opposition, il y a quelques instants. Je suis loin de le croire.

L'hon. député de St-Hyacinthe (M. Mercier), de même que l'hon. député de Québec-Est (M. Shehyn), a porté le déficit par lequel l'exercice de 1883-84 se soldera, à \$674,000 en chiffres ronds. Si cette prévision était basée sur des calculs assez précis pour en faire craindre la justesse, et s'il était probable qu'elle se réalisât, j'avoue que la situation serait assez critique pour nous inspirer de légitimes inquiétudes. Après avoir donné à la question des finances toute l'attention nécessaire, je suis bien fermement d'opinion qu'il est impossible que les opérations de l'année courante donnent le résultat que l'hon. chef de l'opposition craint et présume.

L'hon. Trésorier ne nous a pas donné ses prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice en cours. Nous ne savons donc pas à combien il calcule le déficit que certainement il prévoit pour la fin de l'année. Je crois cependant pouvoir établir avec autant d'exactitude qu'il est possible de le faire à cette date, quel sera le découvert de l'exercice qui se terminera le 30 juin prochain.

En premier lieu, avec un excédent disponible de \$176,350.98 des opérations des trois premiers trimestres de l'année, et connaissant assez approximativement les paiements à faire et les recettes à percevoir durant le quatrième, je n'hésite pas à affirmer de nouveau qu'il est impossible que nous arrivions au 30 juin prochain avec un déficit de \$674,000 ou à peu près, comme le prétendent les honorables députés de St-Hyacinthe et de Québec-Est.

Calculons maintenant les dépenses et les recettes très probables de l'année 1883-84.

Le budget général des dépenses de 1883-84, qu'avec l'autorisation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur vous déposiez, M. le président, sur le bureau de cette Chambre le 16 février de l'année dernière, portait les frais du service public pendant l'exercice en cours à \$2,951,127.31. Subséquemment, vous consentiez, en comité des subsides, au retranchement de certains crédits et à la diminution du montant de quelques autres. Ces retranchements réduisent la somme totale du projet du budget général de \$33,525.00 et l'abaissent à \$2,917,602.31.

Dans les derniers jours de la session, vous déposiez le budget supplémentaire des dépenses de 1883-84, au montant de \$31,950, y compris \$15,000 pour la construction d'une salle de manœuvres à Québec. Cette dernière somme, on le sait, a été votée à la condition que l'édifice serve aux expositions provinciales et autres, et que la cité de Québec fournisse \$15,000 et le gouvernement fédéral \$60,000.

L'honorable trésorier nous soumet un deuxième budget supplémentaire pour l'exercice en cours, dans lequel les crédits demandés pour dépenses ordinaires s'élèvent au montant de \$134,139.99.

La somme totale votée et à être votée pour payer les frais du service ordinaire de la province durant l'exercice de 1883-84, d'après les trois budgets que je viens d'énumérer est donc comme suit :

Budget général de 1883-84 moins \$33,525 de crédits retranchés ou réduits.....	\$2,917,602.31
Budget supplémentaire voté à la session dernière.....	31,950.00
Budget supplémentaire à être voté pendant la présente session.....	134,139.99
	\$3,083,692.30

La dépense réelle de l'année, après les mesures d'économie et de retranchement prises par le gouvernement précédent, et, j'espère, continuées et maintenues par le ministère actuel autant que possible, sans nuire à l'efficacité du service public, ne devrait pas s'élever à ce montant de \$3,083,692.30 des trois budgets. Mais en supposant que toute la somme serait dépensée, quelles ressources avons-nous en 1883-84 pour y faire face, et quel serait le découvert probable le 30 juin prochain ?

Pour faire mes prévisions des recettes de l'exercice en cours, je dois me servir de celles que vous nous donniez le 16 février dernier, M. le président, en votre qualité de trésorier de la province. Vos prévisions de recettes étaient de \$2,954,612.12. Si elles se réalisaient entièrement, l'exercice se solderait comme suit :

Dépenses autorisées et à être autorisées pour l'année financière 1883-84.....	\$3,083,692.30
Recettes prévues par l'honorable ex-trésorier.....	2,954,612.12
	\$129,080.18

Il nous faut maintenant examiner jusqu'à quel point vos prévisions des recettes vont se réaliser, pour calculer le déficit probable de l'année.

N'oublions pas qu'au 31 mars dernier, nous avions déjà un revenu ordinaire de \$2,280,268.28.

Vous comptiez, M. le président, sur une recette de \$1 014 712.12 du gouvernement fédéral, pour subvention et intérêt des fonds des écoles élémentaires et de l'éducation supérieure en dépôt à Ottawa. Cette somme a été entièrement versée au trésor provincial. Elle est fixe et sa perception est certaine sans un sou de frais. Les \$25,000 pour l'intérêt de la somme que nous doit la province d'Ontario a aussi été reçue.

Vous avez évalué, M. le président, le revenu du Domaine de la Couronne à \$750,000. C'est de la réalisation plus ou moins complète de cette prévision que dépend pour beaucoup l'amointrissement du découvert dans les opérations financières de l'année. Dans ses courtes remarques sur ce point, l'hon. trésorier nous a dit qu'en conséquence de la dépression actuelle du commerce de bois, le revenu du ministère des Terres de la Couronne serait beaucoup moins considérable pour l'exercice en cours. Je ne puis pas partager cette opinion, et cela pour deux raisons péremptoires qui, je n'en ai pas de doute, convaincront mes honorables collègues. La première, et je suis certain que l'honorable commissaire des Terres (M. Lynch), qui administre les affaires de ce département, et l'honorable commissaire des chemins de fer (M. Flynn), qui les a gérées de 1879 à 1882, corroboreront ce que je vais dire : c'est que la dépression du commerce de bois, commencée l'été dernier et continuée cet hiver, n'affecte nullement le revenu du Domaine de la Couronne pour l'année courante, parce que les droits de coupe perçus et à percevoir durant cet exercice sont ceux dus sur la production du bois dans l'année terminée le 30 juin 1883. On sait que la production du bois dans l'hiver de 1882-83 a été considérable. La production cet hiver, 1883-84, a été moindre, mais le revenu du département des Terres de la Couronne n'en sera affecté que dans l'exercice prochain, 1884-85.

La seconde raison pour laquelle je ne puis pas partager l'opinion de l'honorable trésorier au sujet d'une très forte diminution du revenu du Domaine de la Couronne durant l'exercice en cours, c'est que la somme actuellement perçue nous assure qu'il sera presque aussi élevé que celui de l'année dernière, et qu'il atteindra certainement, et dépassera même très probablement, le chiffre de l'évaluation que vous en faisiez le 16 février 1883, M. le président, en le calculant à \$750,000.

A l'heure où je parle, le revenu du département des Terres de la Couronne atteint déjà \$650,000. Avant de prendre la parole sur la question des finances, et de juger la situation du trésor provincial, j'ai voulu me renseigner le mieux possible, afin de ne rien avancer sans preuves à l'appui de ce que j'allais dire. Je me suis donné la peine d'aller deux fois prendre des notes dans le département des Terres de la Couronne, et je dois remercier messieurs les officiers de ce département auxquels je me suis adressé de la courtoisie avec laquelle ils se sont empressés de me fournir les renseignements que je désirais obtenir.

Jeudi dernier, à la date du premier de mai, il y a sept jours, le revenu seul des bois et forêts était de \$591,217.61. Plusieurs milliers de piastres ont été reçus depuis, et au moment où je parle, la recette de cette seule source est de plus de \$600,000. M. Paré, l'un des meilleurs officiers du service civil, m'a dit que d'ici au 30 juin, il comptait sur la recette d'une quarantaine de mille piastres pour balance due, et garantie par des banques, sur une certaine quantité de bois. Ce serait donc assurément un montant de revenu de \$640,000, et il reste encore, avant la fin de l'exercice, près de deux mois pendant lesquels de nouvelles sommes seront perçues.

Voici la proportion des recettes des bois et forêts au revenu total du département des Terres de la Couronne, durant les trois dernières années financières.

Année.	Revenu total des Terres de la Couronne.	Revenus des bois et forêts.
1880-81.....	\$666,377.62	\$543,518.76
1881-82.....	800,473.78	668,596.39
1882-83.....	807,911.66	684,743.34

Le revenu total du Domaine de la Couronne, qui était de \$807,911.66 en 1882-83, avec une recette de \$684,743.34 des bois et forêts, de \$800,473.78 en 1881-82 avec \$668,596.39, ne pourra donc pas être beaucoup moins de \$800,000 pour l'exercice de 1883-84, lorsque l'on sait, comme j'en donne l'information à cette honorable Chambre, qu'aujourd'hui la recette des bois et forêts dépasse déjà \$600,000 avec une recette additionnelle, pour une seule transaction, d'une quarantaine de mille piastres considérées comme d'une perception certaine avant la fin de juin prochain.

Aujourd'hui même, les recettes des autres sources de revenu du département des Terres s'élèvent à \$50,000 en chiffres ronds. De sorte que, sans compter les \$40,000 de perception certaine dont j'ai parlé, le revenu du Domaine de la Couronne pour l'exercice de 1883-84 s'élève déjà à plus de \$650,000, et il reste presque deux mois avant de finir l'année.

J'ai donc raison de conclure, M. le Président, que votre prévision, l'année dernière, d'une recette de \$750,000 du Domaine de la Couronne durant l'exercice en cours sera complètement réalisée, qu'il est même très probable qu'elle sera dépassée, et, par conséquent, qu'il n'y aura pas de diminution considérable dans le produit de cette source de revenu comparé à celui des années 1881-82 et 1882-83.

En 1882-83 les licences ont produit \$298,931.19. Vous avez évalué la recette de cette source pour l'année courante à \$260,000 : soit \$38,931.19 moins que la somme reçue l'année dernière. C'est, pour le moment, la source de revenu dont il est le plus difficile de prévoir le rendement probable, à cause de la difficulté créée par le conflit entre la loi fédérale et la loi provinciale sur les licences. Bien que le montant de votre prévision de l'année dernière soit déjà, en chiffres ronds, d'une quarantaine de mille piastres moins élevé que la somme perçue en 1882-83, je vais encore y retrancher, parce qu'il est tout probable que le revenu des licences sera affecté cette année par la cause que l'on sait. Je réduis votre évaluation à \$240,000.

Vous calculiez sur une recette de \$75,000 du fonds d'emprunt municipal et de \$125,000 des corporations commerciales. Au 31 mars dernier, la recette du fonds d'emprunt municipal n'était encore que de \$5,253.58. Je sais qu'il est très possible, et je dirai certain, qu'une somme de plusieurs milliers de piastres de cette source soit perçue avant le 30 juin. Je porterai donc la recette pour l'année à \$15,000. Les corporations commerciales n'avaient payé que \$5,757.40 au 31 mars. Il se pourrait que le jugement rendu aujourd'hui par Son Honneur le juge Mathieu permit à l'hon. trésorier de percevoir une plus forte somme des corporations commerciales. Cependant je ne tiendrai compte que du montant actuellement reçu.

L'incendie de l'ancien palais législatif, de cette relique du passé dont tous, peuple et mandataires, nous avons appris la destruction avec un si profond chagrin, est la cause de recettes spéciales imprévues pendant l'exercice en cours, de \$39,200 : paiement des assurances sur la bibliothèque et l'ameublement des édifices incendiés. D'un autre côté, la même cause nous a obligés à faire des dépenses imprévues : pour la bibliothèque \$15,000 ; pour logement temporaire pour les chambres, la salle où nous délibérons et celle du conseil législatif, \$28,032 : total \$43,032.00. Il n'est que juste de compter ces recettes et ces dépenses imprévues comme recette et dépense de l'exercice en cours. D'ailleurs, elles se balancent à la différence minime de \$3,832 du côté des dépenses.

Je constate, M. le Président, que dans votre discours du budget, le 16 février 1883, vous n'avez pas fait de prévision de la recette de l'intérêt des dépôts dans les banques durant l'année courante. Cependant, au 30 juin dernier, vous aviez, tel qu'il appert à la page 3 des comptes publics de 1882-83, la somme de \$1,125,335.24, déposée dans plusieurs des principales institutions financières du pays. Cette somme provenait de la balance de l'exercice précédent et de la partie de l'emprunt autorisé à la session de 1882 que vous aviez

1882-1881-82 pour cette déjà qua- rant la

négociée. D'un autre côté, votre budget général, page 4, contenait la prévision d'une dépense additionnelle de \$100,000 pour une année d'intérêt à 5 pour cent de \$2,000,000 de cet emprunt en vertu de la 45 Vic., cap 18., ce qui prouve que vous vous proposiez d'en négocier prochainement une autre partie, sinon toute la balance.

La recette de l'intérêt des dépôts dans les banques durant l'année 1883-84 était certaine. La balance de l'emprunt total de \$3,500,000 autorisé par les statuts de 1882 et 1883 a été négociée depuis le commencement de l'exercice en cours. La balance en dépôt au 31 mars 1884, comme on le voit au tableau des recettes et des dépenses des neufs premiers mois de l'année, était de \$2,566,535.35. L'intérêt accru sur ces dépôts depuis le premier de juillet jusqu'au 31 mars, et porté dans la colonne des recettes de ce tableau est de \$56,840.16. Bien qu'une partie de ces dépôts a dû être et sera retirée avant le 30 juin prochain, pour payer les travaux imputables au capital, et aussi pour couvrir le déficit qu'il y aura dans les opérations ordinaires de l'année, la balance de \$2,200,000 et plus devra donner un intérêt additionnel d'au moins \$28,000 pour le trimestre du premier avril au 30 juin. Ce sera donc, cette dernière somme ajoutée aux \$56,840.16 reçues jusqu'au 31 mars, une recette d'intérêt de \$84,840.16.

D'un autre côté, je sais que le compte de l'intérêt de la dette provinciale, pour l'exercice en cours, sera augmenté de celui de la balance de l'emprunt autorisé en 1882 et 1883, depuis la date de sa négociation jusqu'à la fin de l'année. Mais, comparé à la prévision de votre budget général, il ne le sera qu'au montant de l'intérêt de \$1,500,000, et non des \$2,363,033.34 reçues depuis le premier de juillet dernier, parce que vous avez porté au budget l'intérêt de \$2,000,000 sur la somme totale de l'emprunt autorisé de \$3,500,000. De sorte que la recette de l'intérêt des dépôts devra dépasser de quelques milliers de piastres la dépense pour l'intérêt additionnel de la dette. Cependant je n'en tiendrai point compte dans mes prévisions des recettes de cette année.

Les autres prévisions de recettes ne sont pas susceptibles de beaucoup de variations. Aussi je les prendrai telles que vous nous les donniez l'année dernière.

Je crois réellement que mes prévisions au sujet du revenu de l'année courante, 1883-84, que je viens d'énumérer sont aussi exactes qu'il soit possible de les calculer. Comparées aux vôtres de l'année dernière, elles font ressortir la diminution suivante :

Prévisions des recettes de l'exercice de 1883-84, le 16 février 1883, par l'honorable M. Würtele, trésorier.....	\$2,954,612.12
Prévisions des recettes de l'exercice de 1883-84 :	
Du gouvernement fédéral (reçues).....	\$1,014,712.12
De la province d'Ontario (reçues).....	25,000.00
Du Domaine de la Couronne.....	750,000.00
Licences.....	240,000.00
Justice.....	239,400.00
Officiers publics, législation, Gazette Officielle, asile d'aliénés, prêt aux incendiés de Québec, et remboursements.....	85,500.00
Intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord....	380,000.00
Fonds d'emprunt municipal (au lieu de \$75,000).....	15,000.00
Des corporations commerciales (au lieu de \$125,000)...	5,747.40
Recettes imprévues produites par l'incendie du vieux palais législatif.....	39,200.00
	<u>\$2,794,569.52</u>
Diminution sur les prévisions de l'honorable M. Würtele.....	\$160,042.60

Cette diminution de \$160,042 dans le revenu que vous aviez prévu recevoir en 1883-84, sera entièrement causée par la réduction dans la perception des sommes sur lesquelles vous comptiez du fonds d'emprunt municipal et des corporations commerciales.

Il me reste maintenant à comparer les recettes et les dépenses de l'année courante, telles que je viens de les calculer.

Dépenses autorisées et à être autorisées par le budget général et deux budgets supplémentaires.....	\$3,083,692.29
Recettes, (comme plus haut).....	2,794,569.52
Déficit.....	\$ 289,122.77

Je suis bien convaincu que la somme de \$289,122.77 est le chiffre le plus élevé que le déficit de l'année courante puisse atteindre. Bien que ce soit plus de \$384,000 de moins que l'évaluation que les honorables députés de St-Hyacinthe et de Québec-Est en ont faite, c'est encore beaucoup trop. Je n'hésite pas à dire que ce déficit peut et doit être réduit considérablement. En premier lieu, il est fort possible que le revenu soit un peu plus élevé que je l'ai calculé. Le Domaine de la Couronne, les licences, le compte d'intérêt, le fonds d'emprunt municipal peuvent peut-être donner plus que le montant de mes prévisions. Ce ne serait probablement pas exagéré que de porter le revenu de \$2,794,569.52, la somme prévue, à \$2,825,000 en chiffres ronds.

Secondement, je crois qu'il serait facile,—ce que le gouvernement devrait faire—de limiter les dépenses ordinaires de l'année à moins des \$3,083,692.29 portés aux budgets dont j'ai parlé, pour les dépenses autorisées. Quoi qu'on en dise, je veux croire, jusqu'à preuve certaine du contraire, que les mesures d'économie et de retranchement prises par le gouvernement précédent étaient sérieuses. Je ne puis pas supposer qu'il n'ait voulu faire qu'une vaine tentative. Deux des membres de ce ministère font partie du gouvernement actuel. Ils sont responsables, et leurs collègues aussi, de l'accomplissement des promesses d'économie faites à cette Chambre et à la province, et de l'exécution, dans les limites du possible, des mesures prises pour les réaliser. Assurément, ils ne voudraient pas qu'il fût dit que cet état des économies et des retranchements faits sur les dépenses autorisées à la dernière session, distribué à des milliers d'exemplaires dans le comté de Jacques-Cartier, et communiqué à toute la province par la presse, en septembre dernier, n'était qu'un leurre. Pour un, j'ai cru et je crois encore à la sincérité de ceux qui ont tenté cet effort pour diminuer les dépenses du gouvernement provincial, et je continuerai à y croire jusqu'à ce que des faits certains viennent me convaincre du contraire.

Ce tableau des économies et des retranchements faits par le gouvernement précédent, — que l'hon. chef de l'opposition nous exhibait, il y a quelques instants—diminuait les dépenses de l'exercice en cours de \$84,914.50. C'est un engagement contracté solennellement avec la province, et le ministère actuel, comme son prédécesseur, est tenu, sous sa responsabilité à cette Chambre et au corps électoral, de le remplir autant que la chose est possible dans l'intérêt public bien compris.

De ces \$84,914.50 d'économies et de retranchements solennellement promis, l'on devrait pouvoir réaliser une diminution d'au moins \$60,000 dans les dépenses de l'année telles qu'autorisées par les budgets. Ce serait réduire le montant de \$3,083,692.29 à \$3,023,000 en chiffres ronds. A ce dernier montant ainsi réduit, il y a à ajouter le compte de l'intérêt de la dette non pourvu au budget général de 1883-84, soit au plus \$75,000, formant un total de \$3,098,000. Mais, de l'autre côté, il faut ajouter à la somme des recettes celle de l'intérêt des dépôts dans les banques, soit en chiffres ronds \$85,000, ce qui porte le chiffre des recettes de la somme possible, aussi en chiffres ronds, de \$2,825,000 à \$2,910,000. Nous aurions donc, des opérations financières de l'année courante, le résultat suivant :

Dépenses.....	\$3,098,000
Recettes.....	2,910,000
Déficit.....	\$ 188,000

Après avoir aussi attentivement calculé chacun des chiffres des dépenses et du revenu, je suis fermement convaincu que le gouvernement peut solder l'exercice de 1883-84 par un déficit d'au plus \$200,000. Je crois qu'il lui suffit de le vouloir sérieusement. Comme son prédécesseur, il est lié par des engagements solennels à faire toutes les économies possibles sans nuire à l'efficacité du service public. Il entend sans doute tenir ses promesses formelles, et il donnerait une preuve certaine de sa sincérité en travaillant—et il le peut avec succès—à limiter le déficit de l'année courante à la somme de deux cent mille piastres.

Il importe aussi de ne pas oublier que le budget général de 1883-84 contient une somme de \$81,090.83 pour l'amortissement de la dette de la province. C'est bien une dépense ordinaire, en tant que nous sommes obligés par la loi de déboursier cette somme pour l'amortissement et le rachat d'un égal montant de la dette. Mais il n'en est pas moins vrai que, si les \$81,090.83 sont entièrement appliqués à l'amortissement, notre dette sera diminuée d'autant. Le déficit de l'année restera bien de \$200,000, mais il sera moins regrettable, parce que si, d'un côté, le résultat des opérations de l'exercice en cours sera d'augmenter la dette de \$200,000 par le déficit, de l'autre, nous l'aurons réduite de \$81,090.83 par l'amortissement et le rachat. En fin de compte, l'augmentation réelle de la dette ne sera que de \$118,909.17 par l'écart entre nos recettes et nos dépenses.

L'ANNÉE FINANCIÈRE 1884-85.

Quelles sont maintenant les perspectives de l'année que nous commencerons le premier juillet prochain pour la terminer le 30 juin 1885? Pouvons-nous prévoir en toute sûreté qu'au lieu d'un déficit, les opérations de l'exercice prochain se solderont par un excédent assez considérable? Je le crois réellement.

Le budget général des dépenses de 1884-85 que cette Chambre est appelée à voter est de

\$3,515,021.64

De ce montant, il faut retrancher,—pour les raisons si justes que j'ai déjà données—tous les crédits demandés pour des travaux imputables au capital—c'est-à-dire les dépenses extraordinaires.

Les voici :

Nouveaux édifices du parlement (page 11 du budget)....	\$110,000.00
Nouveau palais de justice, Québec, (page 11 du budget)...	80,000.00
Chemins de fer, sommes dues et subventions, (page 16 du budget).....	394,475.60
Compagnie du chemin de fer Québec-Central, dépôt de garantie (page 16 du budget).....	124,101.21

Montant des dépenses extraordinaires.....\$ 708,576.71

Dépenses ordinaires prévues\$2,806,444.93

Je sais que le gouvernement actuel, pas plus que n'importe quel ministère, n'est capable de prévoir, dans son budget général, jusqu'au dernier sou des dépenses que nécessitera le service public dans le cours d'un exercice. A ce budget général s'ajoutera un premier budget supplémentaire à la fin de la session, et très probablement un second à la session prochaine. Mais comme ces budgets supplémentaires des dépenses ordinaires peuvent facilement être limités à un montant réuni peu considérable,—et d'ailleurs je vais en tenir compte en le prévoyant—ils ne sauraient changer beaucoup les calculs que je vais baser sur les prévisions du budget général.

Constatons, en premier lieu, les augmentations et les diminutions dans les crédits demandés pour 1884-85, comparés aux dépenses encourues pour les mêmes services durant l'année 1882-83.

Voici ce tableau :

	1882-83	1884-85	Diminutions
Législation	\$191,841.81	\$145,482.50	\$46,359.31
Gouvernement civil.....	205,258.64	185,750.00	19,508.64
Administration de la Justice.....	445,989.94	413,167.00	32,822.94
Instruction publique.....	379,917.00	358,985.00	20,932.00
Agriculture, colonisation, etc.....	176,160.72	162,100.00	14,060.72
Travaux et édifices publics \$184,528.57 moins \$33,541.61 imputables au capital.....	150,936.96	61,651.00	89,335.96
Institutions de charité.....	301,121.61	286,464.00	14,657.61
Divers.....	63,574.29	43,750.00	19,824.29
Perception du revenu.....	208,819.66	157,308.00	51,511.66
Montant des diminutions.....			\$309,013.13

Contre cette somme de réductions, il n'y a que l'augmentation dans le chapitre de l'intérêt et de l'amortissement de la dette, comme suit :

	1882-83	1884-85	Augmentation
Dette publique.—Intérêt, fonds d'amortissement et rachat, frais d'administration.....	\$889,794.00	\$991,787.43	\$101,993.43

Pour avoir le chiffre de la réduction réelle, il n'y a qu'à faire la soustraction suivante :

Diminution dans le budget général des dépenses ordinaires de 1884-85 comparé aux comptes publics de 1882-83.....	\$ 309,013.13
Augmentation—service de la dette.....	101,993.43
Diminution réelle.....	\$ 207,019.70

LE REVENU DE 1884-85

Un événement de la plus haute importance pour l'avenir financier de notre province s'est produit tout récemment. Je veux parler des subventions qui nous ont été données par le parlement fédéral, à sa dernière session, à la demande du gouvernement de Sir John A. Macdonald. Ces subventions nous assurent un nouveau revenu annuel très considérable. Cette recette de \$247,100.68, d'après les chiffres de l'honorable trésorier, est fixe et ne nous coûtera pas une piastre de perception. Voilà, certes, deux grands avantages financiers que l'on ne saurait trop apprécier.

Quel sera le revenu probable de l'exercice de 1884-85, tel que l'on peut le prévoir aujourd'hui ? Passons en revue les évaluations que l'hon. trésorier en a faites, pour voir si elles sont exagérées, justes, ou trop limitées.

Il compte recevoir du gouvernement fédéral la somme totale de \$1,261,272.80. Cette recette est certaine. L'hon. trésorier a sans doute dû calculer avec autant de précision que possible la somme additionnelle que nous assurent chaque année, à l'avenir, les subventions que le parlement fédéral nous a votées. Il porte la recette de la province d'Ontario pour le fonds des écoles élémentaires à \$30,000. C'est une augmentation de \$5,00 sur la recette ordinaire depuis quelques années.

L'hon. trésorier calcule sur un revenu de \$600,000 du Domaine de la Couronne. Bien que l'effet de la dépression, pendant l'année courante, du commerce de bois sur le revenu aura lieu dans l'exercice prochain, il est tout probable que la recette dépassera le chiffre prévu.

Le revenu des licences est évalué à \$225,000. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement et l'honorable trésorier laisseraient tomber le revenu des licences à ce chiffre, lorsqu'il est si facile de le maintenir à la somme produite en 1882-83. Parlant, l'année dernière, du développement graduel du revenu des licences et de son élasticité, je disais que le temps n'était peut-être pas éloigné où cette source, dont le rendement était alors évalué par l'hon. trésorier à \$260,000 pour l'année 1883-84, donnerait une recette annuelle de \$300,000. Bien que je fusse très confiant dans la réalisation prochaine de cette prévision, j'étais loin de penser qu'au moment même où j'exprimais cette opinion, le revenu des licences pour l'exercice alors en cours, 1882-83, se développait assez pour s'élever à tout près de cette somme de \$300,000, que je le supposais ne pouvoir produire que dans deux ou trois ans.

La recette des licences durant l'année terminée le 30 juin dernier a été de \$298,931.19. Aucune cause tout à fait exceptionnelle n'a, que je sache, temporairement augmenté ce revenu. Les taux des licences n'ont pas été haussés à la session de 1882. Il n'y a eu rien d'extraordinaire dans le mouvement commercial du pays. C'est, au contraire, pendant cet exercice que se sont manifestés les premiers symptômes de la dépression passagère qui est, depuis quelques mois, la réaction naturelle de l'impulsion donnée en 1879 au progrès industriel du Canada. J'ai donc raison de conclure que la recette des licences, en 1882-83, prouve que cette source peut et doit actuellement donner à la province un revenu annuel de \$300,000. Je sais que le conflit de juridiction entre le parlement fédéral et les législatures provinciales, au sujet du droit de légiférer sur le trafic des boissons, crée pour le moment une difficulté. Le revenu des licences de l'exercice en cours en sera affecté, et aussi j'en ai limité l'évaluation à \$240,000. Mais il n'y a certainement aucune raison pour que l'hon. trésorier ne perçoive pas, en 1884-85, tout le revenu légitime qu'il doit obtenir des licences. Pendant que la question de la constitutionnalité de la loi fédérale sur les licences est soumise à la décision des tribunaux compétents, rien n'empêche cette législature de légiférer pour protéger le trésor provincial contre toute diminution dans son revenu causée par l'opération de cette loi. Evidemment elle le doit. J'espère que l'hon. trésorier soumettra à son approbation le projet de loi nécessaire pour assurer à la province toute la recette qu'il est juste et légitime qu'elle obtienne des licences. Le gouvernement ne doit pas laisser une cause temporaire tarir en partie une de ses principales sources de revenu, lorsqu'il est si facile d'y remédier. En légiférant pour protéger son revenu, il travaillera également pour la morale, parce qu'il est évident que l'impôt est un puissant moyen de contrôler et de restreindre le trafic des boissons, et, conséquemment, de favoriser la grande cause de la tempérance.

Je dis donc que nous pouvons et que nous devons percevoir \$300,000 des licences en 1884-85. Cependant, comme il vaut mieux calculer moins que plus, je limiterai ma prévision de recette à \$275,000.

Pour la recette de la "justice" je prendrai les mêmes chiffres que l'hon. trésorier, \$227,900. Pour "Divers" avec l'intérêt des dépôts \$137,500. L'intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord \$380,000.

L'hon. trésorier calcule sur une recette de \$100,000 du fonds d'emprunt municipal. L'hon. chef de l'opposition, se basant sur l'expérience des trois dernières années, est d'opinion que l'on ne peut sérieusement compter sur une pareille somme de cette source. Nous savons tous que les prévisions faites sur ce point pour les trois exercices de celui de 1880-81, ne se sont réalisées que pour une faible partie. Cependant, s'il en était ainsi, il me semble, pouvoir obtenir un résultat plus satisfaisant l'année prochaine. Le commissaire du fonds d'emprunt municipal est bien avancé dans ses travaux. Plusieurs de ses rapports sont au département du Trésor. Le gouvernement pourra donc facilement faire la collection d'une centaine de mille piastres dans le cours de l'exercice prochain.

L'honorable trésorier (M. Robertson) nous déclarait, ces jours derniers, que la ville de Sherbrooke, qu'il représente dans cette Chambre, paierait certainement

ce qu'elle doit au fonds d'emprunt municipal. Elle le fera très probablement dans le cours de 1884-85. La somme due par cette ville est de plus de \$50,000. C'est-à-dire que d'un seul coup l'honorable trésorier obtiendrait la moitié de la recette qu'il espère du fonds d'emprunt municipal. Il devra lui être facile de percevoir l'autre moitié. Ces \$100,000, si elles sont reçues, diminueront bien d'autant l'actif provincial, mais, de l'autre côté, elles seront appliquées à l'amortissement de la dette jusqu'à concurrence du montant de \$80,571.33, inscrit au budget général de 1884-85.

De même que j'ai retranché du budget des dépenses les \$190,000 pour les travaux imputables au capital, de même je retranche des prévisions des recettes de l'honorable trésorier les \$150,000 des débentures à être émises pour le palais de justice de Québec, parce qu'elles ne sont pas un revenu, mais un emprunt autorisé par la loi.

Suivant ces prévisions, le revenu de l'exercice de 1884-85 serait aussi approximativement que possible comme suit :

Subvention du gouvernement du Canada et intérêt des dépôts permanents.....	\$1,261,272.80
De la province d'Ontario.....	30,000.00
Terres de la Couronne.....	600,000.00
Licences.....	275,000.00
Justice.....	227,000.00
Divers avec intérêt des dépôts.....	137,500.00
Intérêt—chemin de fer du Nord.....	380,000.00
Fonds d'emprunt municipal.....	100,000.00
	\$3,011,672.80
Montant du revenu.....	\$3,011,672.80

Je dis formellement qu'un revenu de plus de \$3,000,000, en 1884-85, doit, en toute certitude, nous assurer un joli excédent.

Nous avons vu que, par le budget général, les dépenses ordinaires de l'année prochaine sont portées à \$2,806,444.93. Nous constatons que cette somme, comparée à celle des frais du service public en 1882-83, fait ressortir une diminution de \$207,019.70. Ce sont donc des économies et des retranchements au montant de \$207,019.70 que le gouvernement nous promet de réaliser. La grande majorité de cette Chambre est sans doute convaincue que le ministère est sérieux, sincère et ferme dans la détermination qu'il prend de faire ces économies, et qu'il veut tenir l'engagement qu'il contracte, avec la législature et la province, de les réaliser. Je lui tiens compte de sa bonne volonté, et aussi je lui dis que, appréciant les difficultés qu'il y a, pour un gouvernement comme pour un particulier, de retrancher largement dans des dépenses qui souvent créent elle-mêmes des besoins que l'on ne peut méconnaître, je suis prêt à lui donner une marge considérable. Il nous promet \$207,019.70 d'économies et de retranchements. Eh bien, qu'il en fasse un montant certain, réel, indiscutable, de \$150,000, et, pour un, je déclare que je serai pleinement satisfait. Je crois aussi pouvoir dire que cette Chambre et la province seront enchantées de ce résultat. (Applaudissements.) C'est une marge de \$57,019 que je donne au ministère sur le montant promis. A ces \$57,000 en chiffres ronds, j'ajouterai \$43,000 pour les budgets supplémentaires qu'il aura à soumettre à l'approbation de cette Chambre, pour les quelques dépenses qu'il lui a été impossible de prévoir et de porter à son budget général. C'est une marge totale de \$100,000, qui, ajoutées aux \$2,806,444.93 du budget général, porteraient les dépenses ordinaires de l'année 1884-85 à \$2,906,444.93.

L'exercice prochain se solderait donc par l'excédent suivant :

Recettes de 1884-85.....	\$3,011,672.80
Dépenses de 1884-85.....	2,906,444.93
	\$105,227.87
Surplus.....	\$105,227.87

LE FONDS D'AMORTISSEMENT

Je ne crois pas fondée la critique faite de la manière dont on a amorti la dette provinciale, depuis que l'on a commencé à la créer pour des grands travaux d'utilité publique. Au lieu de chercher des placements parfois difficiles à trouver, et plus ou moins sûrs, le gouvernement a cru qu'il valait mieux amortir la dette en achetant sur le marché un certain nombre de bons de la province. C'était une opération financière parfaitement légitime, et assurément avantageuse du moment que le rachat de ces débetures ne coûtait pas plus que le pair.

Il suffit d'examiner un instant le troisième tableau des comptes publics de l'année dernière, pour constater que le montant de tous les emprunts négociés à la date du 30 juin 1883, était de \$16,471,020.00. Le montant des débetures provinciales rachetées jusqu'à la même date était de \$523,166.67. La balance sur le marché était donc de \$15,947,853.34. Le capital de l'emprunt de 1874 était réduit de \$3,893,333.33 à \$3,625,666.67; celui de l'emprunt de 1876, de \$4,185,333.33 à \$4,059,773.33; celui de l'emprunt de 1880, de \$4,275,853.34 à \$4,145,13.34.

Si, au lieu du système de rachat, on avait placé les sommes destinées à l'amortissement, la dette consolidée n'aurait pas été de \$15,947,853.34 au 30 juin 1883, mais bien de \$16,471,020.00. Mais contre ce passif de \$16,471,020.00, nous aurions eu un actif de \$523,166.67. De sorte que la dette nette aurait toujours été la même à cette date, c'est-à-dire \$15,947,853.34. Le rachat a donc été le meilleur système, parce que nous n'avons pas à craindre pour la sûreté des placements des fonds de l'amortissement, qui ont été employés de la manière la plus avantageuse, en faisant revenir au département du Trésor pour une égale somme des obligations que le gouvernement avait sur le marché.

La véritable théorie de l'amortissement n'a guère été réellement mise en pratique dans aucun pays. A Ottawa, le gouvernement place régulièrement tous les ans les fonds destinés à l'amortissement de chacun des emprunts du Canada, mais il perçoit comme revenu annuel l'intérêt sur ces placements permanents, et il en applique le montant au paiement des frais du service public. Pour pratiquer exactement la théorie, il faut que les intérêts composés des sommes versées à la caisse d'amortissement y soient ajoutés, jusqu'à ce que le capital et ses intérêts soient assez élevés pour couvrir entièrement l'emprunt qu'ils sont destinés à amortir. Naturellement le temps nécessaire à cette opération est plus ou moins long, suivant que le taux de l'intérêt des fonds d'amortissement est plus ou moins élevé.

Il est évident que le système de rachat des obligations, par annuités, comme celui de l'emprunt que vous avez négocié en France en 1880, M. le président, est de beaucoup préférable. Avec ce mode l'amortissement est strictement obligatoire, et il offre cet autre avantage de diminuer chaque année le compte de l'intérêt et d'augmenter d'autant le nombre des obligations à racheter pendant l'année. Ainsi pendant l'exercice en cours nous rachèterons au prix de \$47,559.50 inscrites au budget, 485 débetures de l'emprunt fait en France, ce qui réduira la somme de l'intérêt que nous aurons à payer pour cet emprunt de \$186,040.50 en 1883-84 à \$183,883.34 en 1884-85: une diminution de \$2,157.16. De l'autre côté, nous rachèterons, en 1884-85, 515 obligations, au montant de \$49,716.66: une augmentation de \$2,157.16 sur la somme rachetée en 1883-84.

Les conditions de l'emprunt de \$3,500,000 autorisé par les statuts de 1882 et 1883 n'obligent pas le gouvernement à pourvoir à l'amortissement de cette partie de la dette. L'emprunt est rachetable, à l'option du gouvernement, en tout temps, à un an d'avance, après trente années de la date de la négociation, c'est-à-dire un an après le 1er juillet 1882.

Les \$7,600,000 du prix de vente du chemin de fer ayant été appliquées par une loi à l'amortissement entier des emprunts de 1876 et 1878, et en partie de celui de 1874, il ne reste que \$3,085,410.000 de cet emprunt à amortir, à part la balance de l'emprunt de 1880, dont l'amortissement se fait pour une partie tous les six mois, par le rachat obligatoire d'un certain nombre de débetures.

probablement
is de \$50,000.
moitié de la
être facile de
neront bien
nées à l'amor-
3, inscrit au

000 pour les
des recettes
pour le palais
un emprunt

serait aussi

\$1,261,272.80
30,000.00
600,000.00
275,000.00
227,000.00
137,500.00
380,000.00
100,000.00

3,014,672.80

85, doit, en

s de l'année
omme, com-
diminution
u montant
ande majo-
st sérieux,
nomies, et
province,
i dis que,
r un par-
t elle-mê-
ner une
retranche-
de \$150,-
ois aussi
e résultat.
istère sur
0 pour les
Chambre,
orter à son
806,444.93
1884-85 à

011,672.80
006,444.93

05,227.87

LE PASSIF ET L'ACTIF DE LA PROVINCE

La dette que nous avons contractée pour les chemins de fer et autres grands travaux d'utilité publique rend-elle notre situation financière aussi difficile qu'on le prétend, et doit-elle nous inspirer pour l'avenir les craintes que l'on exprime ? Aux deux questions, je réponds : assurément non, et je crois pouvoir le prouver à la satisfaction de cette Chambre et du public.

Je dois faire remarquer que dans les états donnés jusqu'à présent du passif de la province, on a commis une irrégularité qui aggrave inutilement la position de nos affaires, et qui ne permet pas de la juger exactement. Nous comptons comme dette actuellement contractée la balance des subventions, autorisées par la loi, à certaines compagnies de chemins de fer. Le 31 décembre 1883, cette balance était de \$1,605,075.75. Sans doute que dans nos prévisions de l'avenir, nous devons considérer les obligations nouvelles que la construction de ces chemins de fer subventionnés nous fera encourir. Mais il est certainement irrégulier d'ajouter au passif actuel de la province plus d'un million six cent cinq mille piastres, qui ne seront payées qu'au fur et à mesure que les compagnies de chemins de fer auront droit de les réclamer, après avoir rempli les conditions auxquelles les subventions ont été accordées.

A Ottawa, où, certes, l'on s'y entend aussi en finances, on n'a jamais compté dans le passif du Canada les millions à être dépensés dans l'avenir, sous l'autorité législative, pour les grands travaux publics. Ouvrez les comptes du Canada de 1882-83, et dans le tableau du passif de la Puissance qui y est annexé pour toute la période depuis l'union des provinces, vous verrez que l'on n'a toujours tenu compte que de la somme actuellement due le 30 juin de chaque exercice. Le gouvernement libéral de l'hon. M. Mackenzie, tout comme les ministères conservateurs qui l'ont précédé et suivi, a employé le même système, pour la bonne raison qu'il est d'une rigoureuse exactitude financière. Sir Richard Cartwright, le ministre des finances du ministère libéral qui a régné depuis 1873 jusqu'à 1878, et sans contredit la plus forte autorité de l'opposition en ces matières, pas plus que Sir John Rose, Sir Francis Hincks, Sir Léonard Tilley, les ministres des finances conservateurs depuis 1867, n'a pensé à ajouter au passif du Canada, à la fin d'un exercice, les subventions autorisées par la loi, mais non encore dues, ni les sommes certainement à être déboursées pour les travaux publics en cours d'exécution.

Des \$70,000,000 environ de dépenses actuellement autorisées par les statuts du Canada et prévues, pour la balance de la subvention à la compagnie du chemin de fer du Pacifique, pour le prêt à la même compagnie, pour les subventions à divers chemins de fer, pour les frais de construction de la partie du chemin du Pacifique à la charge du gouvernement en vertu du contrat, de l'élargissement et du creusement des canaux, pour l'Intercolonial, les avances aux commissaires des havres de Québec et de Montréal, les nouveaux édifices des ministères à Ottawa, pas une piastre, et cela avec raison, ne sera comptée, à la fin des exercices prochains, dans le passif du Canada avant qu'elle soit actuellement payée pour l'un ou l'autre de ces objets.

Je le demande, ne serait-il pas tout à fait irrégulier, et même au détriment du grand intérêt national du crédit de la Puissance, de représenter la dette actuelle comme de \$70,000,000 de plus qu'elle n'est en réalité ? N'est-ce pas, pour l'avenir du pays, un devoir d'expliquer que ce ne sera pas le Canada tel qu'il est aujourd'hui qui sera responsable de cette dette accrue de soixante-dix millions, mais bien le Canada traversé dans toute son étendue par une voie ferrée reliant les deux océans, sillonné d'un nouveau réseau de plusieurs milliers de milles de chemins de fer ; mais le Canada avec le parachèvement de l'un des plus vastes et des plus beaux systèmes de canalisation du monde, avec ses grands ports améliorés, avec des centaines de millions d'acres de terre fertile ouverts à la colonisation, avec toutes les ressources de la moitié d'un continent livrées à l'exploitation d'un peuple intelligent, actif, fort et libre ? (Applaudissements.)

Pourquoi donc ne pas appliquer cette règle si juste, si raisonnable, si vraie, dans la manière d'établir le compte de notre dette provinciale ? De même qu'il ne faut pas grossir le chiffre des dépenses ordinaires du service public de la province, en y ajoutant celui des dépenses pour les travaux imputables au capital, de même nous ne devons pas augmenter le montant de notre passif, en y comptant, comme dette actuellement contractée, des sommes qui ne seront payées qu'après l'accomplissement plus ou moins éloigné de certaines conditions très favorables au progrès du pays, sommes qui peuvent aussi fort bien n'être en partie jamais déboursées. La province de Québec, qui sera responsable de la dette accrue d'à peu près \$2,000,000, si toute cette somme est dépensée, ne sera pas telle qu'elle est aujourd'hui. Mais ce sera la province de Québec avec de grands chemins de fer jusqu'au lac St-Jean et à Pembroke, au Nord de Montréal et d'Ottawa, à la frontière du Maine par le prolongement de la ligne du Québec-Central, avec de superbes édifices pour sa législature et ses ministères publics, et un magnifique palais de justice dans sa capitale. Ce sera la province de Québec, avec surtout les millions d'acres de terre du Saguenay, des Cantons du Nord de Montréal, de la vallée de l'Ottawa, de la Beauce ouverts à une colonisation plus facile et plus rapide, avec nos vastes forêts du Nord livrées à une exploitation plus avantageuse par les nouveaux moyens de transport des approvisionnements nécessaires aux travailleurs et des bois produits ! (Applaudissements). Pour un, j'y vois une très grande différence. (Applaudissements).

Je suis certain que pas un marchand ne compte dans son passif une dette qu'il se décide à contracter, dans l'avenir, pour se placer dans de meilleures conditions pour continuer et développer ses opérations commerciales. Pourquoi alors conserver dans nos finances provinciales un système de comptabilité que l'on ne trouverait dans aucun des livres des maisons d'affaires du pays ?

Non-seulement cette manière de compter notre dette ne donne pas une juste idée de notre situation financière, mais elle conduit aussi à de graves erreurs de calcul. C'est facile à prouver. Ainsi dans son discours du budget, l'hon. trésorier (M. Robertson) nous a donné l'état suivant du passif de la province le 31 décembre 1883 :

Dette consolidée.....	\$18,250,095.84
Emprunts temporaires et dépôts.....	452,665.24
Subventions aux chemins de fer (autorisées mais non encore dues)	1,605,075.75
Balance des crédits votés pour 1883-84 et mandats spéciaux.....	2,113,611.07
Balance du coût probable des nouveaux édifices du parlement.....	150,000.00
Balance due pour terrains du chemin de fer Q. M. O. & O., non comprise dans les crédits votés, et somme due à l'entrepreneur.	111,936.86
Montant.....	\$22,683,384.76

D'après cet état, la dette de la province aurait été, le 31 décembre 1883, de \$22,683,384.76. Les adversaires du gouvernement s'autoriseront de ces chiffres pour accuser, devant cette Chambre et devant le public, le parti conservateur d'avoir endetté la province de plus de vingt-deux millions six cent quatre-vingt mille piastres depuis l'établissement de la confédération. Examinons un instant ce qui en est réellement.

En premier lieu, il faut évidemment déduire de ces \$22,683,384.76 les \$2,113,611.07 de crédits votés et de mandats spéciaux émis pour faire face aux dépenses de l'année 1883-84.

Je ne conçois pas comment l'on peut compter comme passif d'un pays le montant de son budget annuel des dépenses, autorisées par les Chambres, au moyen de crédits ouverts séparément pour chacun des services. Avec ce système, la dette nationale de la France serait du coup augmentée de trois milliards de francs, somme du budget ordinaire en chiffres ronds, celle de l'Angleterre de quatre-vingt six millions de louis sterlings, celle du Canada de plus de trente

millions de piastres. Sir Léonard Tilley et Sir Richard Cartwright, à Ottawa, n'ont jamais songé à ajouter au passif du Canada les vingt-trois ou les trente millions du budget ordinaire, ni même les nombreux millions du budget extraordinaire, après que les Chambres les avaient votés, et après que Son Excellence le gouverneur-général avait donné sa sanction aux lois de finances en autorisant la dépense.

Le budget annuel n'est pas un passif. Ce n'est que l'autorisation de faire, jusqu'à concurrence de tel ou tel montant, pour tel ou tel service, des déboursés au paiement desquels sont appliqués les revenus réguliers de l'Etat, ou le produit d'emprunts pour faire face aux dépenses extraordinaires, emprunts qui, comme de raison, ne forment partie de la dette que lorsqu'ils sont négociés. Il ne peut pas y avoir deux opinions sur ce point.

Je reviens aux subventions aux chemins de fer et autres items de l'état du passif au 31 décembre dernier. La balance non payée de \$1,605,075.75 des subventions, les \$150,000 pour les édifices du parlement, les \$111,936.86, encore dues pour le chemin de fer du Nord, sont comptées deux fois dans le montant de la dette tel que l'hon. Trésorier nous l'a donné dans son discours du budget. Elles sont d'abord comprises dans la dette consolidée de \$18,250,095.84. En effet, dans cette dette consolidée sont comptées les \$3,500,000 de l'emprunt autorisé en 1882 et 1883, et entièrement négocié au 31 décembre 1883, expressément pour faire face à ces obligations au fur et à mesure que la province sera appelée à les rencontrer. Elles sont une seconde fois ajoutées dans le montant du passif qu'elles portent ainsi, par cette double addition, au chiffre de \$22,683,384.76 avec la balance des crédits votés et des mandats spéciaux émis.

Avant que je consente à compter de cette manière, il faudra me convaincre, ce qui sera à coup sûr difficile, qu'un homme qui emprunte dix mille piastres, précisément pour payer un égal montant d'obligations dont il prévoit l'échéance plus ou moins prochaine, se trouve réellement endetté de vingt mille piastres après cette prudente opération financière. M'est avis que tant qu'il ne paie pas ses obligations, il a les dix mille piastres en caisse, et que le jour où il les paie, il ne les doit plus. Sa dette n'est donc toujours que de dix mille piastres. Supposez donc le ministre des finances à Ottawa comptant à la fois dans le passif du Canada l'emprunt des \$22,500,000 pour le prêt à la compagnie du Pacifique, et le montant du prêt lui-même, doublant, par conséquent, l'addition à la dette, et faisant ressortir une augmentation de \$45,000,000 au lieu du chiffre réel de \$22,500,000.

Ce qui est certain, c'est qu'au 31 décembre 1883, le passif de la province de Québec se composait de la dette consolidée de \$18,250,095.84 et des \$452,665.24 des emprunts temporaires et des dépôts : total : \$18,702,761.08.

Contre ce passif, qui n'a pu augmenter depuis, parce que les dépenses extraordinaires ont dû être payées à même les dépôts de deux millions et plus dans les banques, nous avons aujourd'hui l'actif suivant :

Prix de vente du chemin de fer du Nord, appliqué par statut à l'amortissement de la dette.....	\$7,600,000.00
Subvention fédérale—pour le chemin du Nord.....	2,394,000.00
Ancienne dette du Canada-Uni, remise—intérêt capitalisé depuis 1867.....	2,548,013.60
Ducs par la province d'Ontario, et par la cité de Montréal pour le pont de Hull et le prolongement du chemin de fer du Nord aux Casernes.....	260,567.58
Montant.....	\$12,802,581.18

Cet actif certain, en argent,—un capital dont, pour la presque totalité, nous percevons l'intérêt annuel—déduit du passif, donne la dette nette de la province comme suit :

Passif	\$18,702,761.08
Actif.....	12,802,581.18
Dette nette... .. \$ 5,900,179.90	

En regard de cette dette nette n'avons-nous pas de plus le million et demi qui nous est encore dû pour le fonds d'emprunt municipal, et la valeur des édifices des ministères et du parlement, de l'école normale Jacques-Cartier et des bureaux du gouvernement à Montréal, d'au moins un million ? Ne serais-je pas justifiable de mettre ces \$2,500,000 en déduction de la dette nette que je viens de constater, avec toute l'exactitude possible, et de conclure qu'elle n'est en réalité que de \$3,400,179.90.

On me dira peut-être : mais vous ne tenez donc aucun compte de la balance de \$1,605,075.75 à être payée aux compagnies de chemins de fer quand elles y auront droit, de celle du coût du parachèvement des édifices du parlement, de la somme encore à déboursier pour le chemin du Nord, total \$1,867,012.61. Je réponds : je ne les oublie certainement pas, mais pour les payer au fur et à mesure qu'elles devront l'être suivant la loi, n'avons-nous pas, à l'heure où je parle, en dépôt dans les banques, encore deux millions de piastres, qui, en attendant qu'on les emploie à cette fin, portent intérêt et ajoutent ainsi à notre revenu annuel.

Si donc vous persistez à compter comme passif de la province ces obligations, qui dépendent de l'exécution de certaines conditions, et dont les échéances seront plus ou moins éloignées, je ferai ce nouveau tableau du passif et de l'actif de la province, avec un résultat encore plus favorable :

Passif de la province de Québec ; (y comprises les obligations à payer) :

Dette consolidée.....	\$18,250,095.84	
Emprunts temporaires et dépôts	452,665.24	
Subventions aux chemins de fer	1,605,075.75	
Édifices du parlement — coût probable.....	450,000.00	
Balance due pour chemin de fer du Nord	111,936.86	\$20,569,773.69
<hr/>		
Actif, y compris les dépôts dans les banques.....		
Prix de vente du chemin du Nord.....	\$ 7,600,000.00	
Subvention fédérale—chemin du Nord.....	2,394,000.00	
Ancienne dette—etc, intérêt (comme ci-haut).....	2,548,013.60	
De la province d'Ontario et de la cité de Montréal (comme ci-haut).....	260,567.58	
Dépôts dans les banques—produit de l'emprunt autorisé en 1882 et 1883, environ.....	2,000,000.00	\$14,802,581.18
<hr/>		
Dette nette.....		\$ 5,767,192.51

Et nous avons toujours le million et demi du fonds d'emprunt municipal, et de magnifiques propriétés d'une valeur de plus d'un million de piastres.

LE RÉSULTAT FINANCIER DÉFINITIF DE LA POLITIQUE DES CHEMINS DE FER.

Nous pouvons maintenant calculer le résultat financier définitif de la politique de chemins de fer suivie dans cette province depuis 1869, il y a quinze ans. L'honorable chef de l'opposition nous disait, il y a quelques instants, que lorsque nous aurons payé la balance des subventions, nous aurons dépensé en chiffres ronds plus de vingt millions. Le chiffre est assez exact, mais il faut déduire le coût des édifices du parlement, de l'école normale Jacques-Cartier et les bureaux du gouvernement à Montréal. Je calcule à \$19,250,000 la somme approximative pour les chemins de fer. Si la politique des chemins de fer nous

a imposé ce montant d'obligations, de l'autre côté, nous avons pu réaliser les sommes qui suivent comme conséquence de cette même politique. Je fais la soustraction suivante :

Obligations pour les chemins de fer.....		\$ 19,250,000.00
A déduire—Prix de vente du chemin du Nord....	\$ 7,600,000.00	
Subvention fédérale pour chemin du Nord.....	2,394,000.00	
Notre part de la dette de 1867—conformément à la législation du parlement fédéral, à sa dernière session—accordée en considération des sub- ventions données aux chemins de fer.....	2,548,013.60	
Dues par la cité de Montréal pour chemin du Nord.	124,567.58	12,666,581.18
		<hr/>
	Balance	\$ 6,583,418.82

Ce que nous aurons, en fin de compte, payé en subventions pour le magnifique réseau de voies ferrées dont nous avons doté la province de Québec, depuis l'union des provinces, ne dépassera pas \$6,583,418.82.

Cette politique de chemin de fer nous a imposé une obligation annuelle de \$991,787.43 pour l'intérêt et l'amortissement de la dette contractée pour payer les subventions. N'oublions pas que nous avons déjà reçu \$625,000 du gouvernement fédéral, et \$554,146 de la cité de Montréal pour le fonds d'emprunt municipal. Mais la politique des chemins de fer nous assure pour l'avenir un revenu de \$633,329.05. Soustrayons encore :

Obligation pour intérêt, amortissement et frais d'administration de la dette consolidée (budget de 1884-85).....		\$991,787.43
Revenu annuel obtenu par la politique des chemins de fer :		
Intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord.....	\$380,000.00	
Intérêt du capital de la subvention fédérale.....	119,700.00	
Intérêt-dette de 1867 (comme ci-haut).....	127,400.68	
Intérêt de la cité de Montréal.....	6,228.37	633,329.05
		<hr/>
Différence.....	\$358,458.38	

L'obligation annuelle réelle que nous avons contractée pour réaliser tout le progrès fait depuis 1867 n'est donc que de \$358,458.38. Ce montant est plus que couvert par le développement seul du revenu du Domaine de la Couronne. En 1867-68, ce revenu n'était que de \$377,769.54. L'année dernière, 1882-83, il s'est élevé à \$807,911,66 ; augmentation de \$430,142.12, soit \$71,683.74 de plus que l'obligation annuelle qui résulte de la grande politique de chemins de fer.

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES DANS L'AVENIR.

Il me reste à faire quelques observations sur ce que peuvent être nos opérations financières annuelles dans l'avenir. Quel est le revenu régulier sur lequel nous pouvons compter d'ici à plusieurs années ? Je vais rapidement en énumérer les sources, et les sommes qu'elles peuvent produire dans les temps de prospérité ordinaire.

D'après les calculs de l'hon. trésorier, nous recevrons dorénavant du gouvernement fédéral la somme annuelle de \$1,261,272.80. C'est une augmentation de \$247,100.68. Nous devons de la reconnaissance au ministère d'Ottawa et au parlement du Canada pour la libéralité avec laquelle ils sont venus en aide à notre province, en considération des sacrifices qu'elle a faits pour favoriser la construction d'un grand réseau de chemins de fer. La somme qu'ils nous ont donnée s'élève à \$4,942,013.60. Ce sont, en chiffres ronds, cinq millions de piastres en déduction de notre dette, et une nouvelle recette annuelle de tout près d'un quart de million.

Nous aurons de la province d'Ontario une recette de \$30,000.

Je m'appuie sur l'autorité de l'homme certainement le plus qualifié à bien juger cette question, M. Eugène Taché, l'habile assistant commissaire des Terres, pour dire que, dans les années de l'activité du commerce de bois,—pas dans les temps de dépression, comme l'exercice prochain—nous pouvons certainement compter sur un revenu de \$800,000 du Domaine de la Couronne.

Je l'ai déjà dit, et je le répète, nous pouvons sans difficulté obtenir une recette de \$300,000 des licences. Cependant, je ne compterai que \$290,000 dans mes prévisions.

De la justice, nous aurons \$225,000. De diverses sources \$75,000. L'intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord \$380,000.

Au 30 juin 1885, nous devons certainement avoir en dépôt dans les banques une balance de \$1,500,000. On prendra graduellement sur cette somme pour payer les subventions aux chemins de fer. Mais on aura, de ces dépôts, déduction faite de l'acompte reçu sur le prix de vente du chemin de fer du Nord, d'ici à deux ou trois ans, un intérêt moyen de \$40,000.

Je ne compte rien, pour le moment, du fonds d'emprunt municipal, pour une raison que je donnerai dans un instant.

Nous aurons donc, en temps de prospérité ordinaire et d'activité dans le commerce de bois, le revenu moyen suivant :

Du gouvernement du Canada.....	\$1,261,272.80
De la province d'Ontario.....	30,000.00
Du Domaine de la Couronne.....	800,000.00
Licences.....	290,000.00
Justice.....	225,000.00
Divers.....	75,000.00
Intérêt—chemin du Nord.....	380,000.00
Intérêt—sur dépôts.....	40,000.00

Revenu annuel ordinaire.....\$3,101,272.80

Je n'hésite pas à affirmer qu'en temps de prospérité ordinaire nous pourrions compter, en chiffres ronds, sur un revenu annuel de \$3,100,000.

Avec ce revenu, à quelles dépenses aurons-nous à faire face? Je crois d'abord que nous pourrions retrancher une certaine somme de notre budget des dépenses, et voici comment. Hormis que le gouvernement fédéral veuille bien consentir à garder en dépôt à perpétuité le capital de \$4,942,013.60, qu'il a généreusement demandé au parlement du Canada de nous accorder, en considération des obligations que nous avons contractées pour les chemins de fer, et nous payer un intérêt de 5 pour cent, ce que, je l'avoue, je préférerais, nous devrions, comme pour le prix de vente du chemin de fer du nord, appliquer, par un statut, ce capital à l'amortissement de la dette jusqu'à concurrence de \$3,085,467, balance non amortie de l'emprunt de 1874. Cette législation nous dispenserait de compter dans nos dépenses annuelles les \$30,854.67 qui sont inscrites au budget de 1884-85 pour l'amortissement de cette partie de la dette. Nous pourrions de même appliquer spécialement le fonds d'emprunt municipal au rachat des obligations de l'emprunt de 1880. J'exprimerai aussi l'opinion que si le gouvernement pouvait, d'ici à une année ou deux, percevoir un million de piastres du fonds d'emprunt municipal, en faisant une réduction pour la balance,—million dont l'intérêt annuel serait employé au rachat, tous les six mois, des obligations de l'emprunt de 1880,—il ferait une opération financière très avantageuse. La législation et l'opération financière, dont je viens de parler, réduiraient nos dépenses de toute la somme de \$80,571.33, inscrite au budget général des dépenses de 1884-85 pour l'amortissement et le rachat de la dette.

Toutefois, en continuant à compter dans le budget les quatre vingt mille et quelques piastres pour l'amortissement et le rachat de la dette, je suis ferme.

ment d'opinion qu'avec la somme de \$2,900,000 à \$2,950,000 nous pouvons faire face à toutes les dépenses nécessaires et utiles du service ordinaire de la province. C'est une marge de cent à cent cinquante mille piastres de plus que le montant du budget général de 1884-85, qui est de \$2,806,444.93.

Encore une fois, il ne saurait y avoir de doute que, dans les années de prospérité ordinaire, nous aurons un revenu de \$3,100,000

Nous pouvons facilement, tout en maintenant et même en augmentant l'efficacité du service public, limiter, comme je l'ai dit, nos dépenses ordinaires au maximum de..... 2,950,000

Ce qui nous donnerait un excédant annuel de..... \$150,000

Je considère que cet excédent certain d'au moins \$150,000 dans les bonnes années, serait suffisant pour parer à la diminution périodique du revenu du Domaine de la Couronne, le seul qui puisse subir une baisse assez considérable, par la dépression du commerce de bois. Nous pourrions appliquer cet excédent à doter plus libéralement, par exemple, les services de la colonisation, de l'agriculture et de l'instruction publique. Il serait peut-être possible d'en consacrer une partie à l'amortissement plus rapide de la dette, en rachetant tous les ans dans le marché un certain nombre de débetures de la province, à la condition, bien entendu, de les obtenir au pair.

De tous ces chiffres, de tous ces calculs, de cette appréciation que je crois sincèrement juste et vraie de la situation financière, je conclus de nouveau que cette Chambre et la province ont bien raison d'être satisfaites des bons résultats de la politique de progrès que nous avons si énergiquement suivie depuis l'union des provinces. Le présent est favorable, et l'avenir s'annonce certainement sous d'heureux auspices. Ayons foi dans nos destinées, et travaillons avec courage et persévérance à les rendre aussi grandes que possibles. Pour atteindre ce but, vers lequel il faut sans cesse diriger nos patriotiques efforts, c'est un devoir pour cette Chambre et surtout pour le gouvernement d'inspirer et de soutenir la confiance de la population. Sur la parole de ceux qui sont encore aujourd'hui responsables de l'administration de ses affaires, et d'un grand nombre des députés qui siègent dans cette enceinte, elle a constamment cru, depuis quinze ans, qu'il était de très bonne politique de couvrir la province d'un nouveau réseau de chemins de fer, à la fois pour relier les grands centres et pour ouvrir de vastes étendues de notre territoire à la colonisation. Elle a voulu marcher dans la voie de l'avancement que vous lui avez tracée. Elle vous a plusieurs fois solennellement répété de ne pas hésiter à poursuivre la route de la prospérité, et qu'elle vous y suivrait avec empressement pour en cueillir les fruits. Elle vous a appuyés avec fermeté dans l'accomplissement de l'œuvre de laquelle elle attendait et elle a obtenu de si précieux et de si incontestables avantages. N'allez pas maintenant lui exprimer des doutes sur la sagesse, l'importance nationale, et même la nécessité de votre politique des quinze dernières années, par une évaluation exagérée des obligations financières qui en découlent pour le trésor provincial. Ne faiblissez pas dans la défense ni devant la responsabilité de ce que vous avez fait, parce que tout ce qui vous entoure vous prouve que vous avez bien fait. Ne regrettez pas d'avoir exécuté ce que le corps électoral vous ordonnait de réaliser.

Le gouvernement, cette chambre, tous les hommes publics, nous lui devons, à cette intelligente, à cette vigoureuse, à cette patriotique population qui nous honore de sa confiance et de son estime, de paroles d'encouragement, de chaudes sympathies, de dévouement, d'assurance pour son avenir, que nous voulons rendre prospère et heureux, en consacrant à le bien préparer tout ce que nous avons ensemble de cœur et de talent. (Applaudissements prolongés.) (M. Desjardins est félicité par un grand nombre de ses collègues.)

ETAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES ANNÉES 1882-83, 1884-85, DU PASSIF, DE
L'ACTIF, ET DE LA DETTE NETTE DE LA PROVINCE, ETC.

ANNÉE FINANCIÈRE 1882-83.

Dépenses d'après les Comptes Publics de 1882-83.....	\$3,077,006.24
A déduire—Dépôt spécial de garantie.....	\$30,000.00
do Somme payée pour les travaux publics imputables au capital.....	33,541.61
	<u>\$ 63,541.61</u>
Montant exact des dépenses ordinaires.....	\$3,013,464.53
Recettes d'après les comptes publics.....	\$2,828,163.87
Moins dépôt spécial de garantie.....	30,000.00
Montant exact des recettes ordinaires.....	<u>\$2,798,163.87</u>
DÉFICIT RÉEL DE L'ANNÉE	\$216,300.76

Déficit réel de l'année 1882-83.....	\$215,300.76
Intérêt du prix de vente du chemin du Nord.....	\$380,000.00
Somme reçue en 1882-83. (La différence n'ayant été reçue qu'après le premier de juillet 1883, conformé- ment aux conditions de paiement).....	259,384.00
	<u>\$ 120,616.00</u>
Balance.....	\$94,684.76

Pour le déficit prévu de l'année financière 1883-84, voir pages 10 et 11 du
pamphlet.

L'ANNÉE FINANCIÈRE 1884-85.

Prévisions des recettes :

Subvention du gouvernement du Canada et intérêt des dépôts permanents.....	\$1,261,272.80
De la province d'Ontario.....	30,000.00
Revenu du Domaine de la Couronne.....	600,000.00
Licences.....	275,000.00
Justice.....	227,900.00
" Divers " avec intérêt des dépôts.....	137,500.00
Intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord...	380,000.00
Fonds d'emprunt municipal.....	100,000.00
Montant du revenu prévu.....	<u>\$ 3,011,672.80</u>

Prévisions des dépenses :	
Budget général de 1884-85.....	\$3,515,021.64
A retrancher pour les travaux imputables au capital :	
Pour les nouveaux édifices du parlement.....	\$110,000.00
Pour le palais de justice, Québec.....	86,000.00
Chemins de fer, sommes dues et subventions.....	394,475.50
Compagnie du chemin de fer Québec Central, pour remboursement de dépôt.....	124,101.21
Montant des dépenses extraordinaires.....	\$708,576.71
Montant des dépenses ordinaires prévues.....	\$2,806,444.93
A ajouter pour dépenses imprévues et budgets sup- plémentaires.....	150,000.00
Montant des dépenses ordinaires de 1884-85....	\$2,906,444.93
Revenu prévu de 1884-85.....	\$3,011,672.80
Dépenses ordinaires prévues	2,906,444.93
EXCÉDENT PRÉVU DE 1884-85.....	\$105,227.87

LA DETTE DE LA PROVINCE.

Passif de la province de Québec, le 31 décembre 1883 :

Dette consolidée.....	\$18,250,095.84
Emprunts temporaires et dépôts.....	452,665.24
Passif.....	\$18,702,761.08

Actif de la province de Québec, le premier mai 1884 :

Prix de vente du chemin de fer du Nord.	\$7,600,000.00
Subvention fédérale pour le chemin du Nord.....	2,394,060.00
Ancienne dette du Canada-Uni—remise—intérêt ca- pitalisé depuis 1867.....	2,548,013.60
De la province d'Ontario et de la cité de Montréal...	260,567.58
Montant de l'actif de la province de Québec.....	\$12,802,581.18
DETTE NETTE DE LA PROVINCE.....	\$ 5,900,179.90

Dépôts dans les banques au crédit de la province, le premier
mai 1884, balance de l'emprunt autorisé en 1882 et 1883, au
moins..... \$ 2,000,000.00

Obligations à rencontrer dans l'avenir :

Subventions aux chemins de fer.....	\$1,605,675.75
Pour parachever les édifices du parlement, coût probable.....	150,000.00
Balance due pour le chemin du Nord.....	111,936.86

 Montant des obligations..... \$ 1,867,012.61

 EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES OBLIGATIONS..... \$ 132,987.39

Le résultat des opérations financières de la province depuis 1867, si elle n'avait pas subventionné les chemins de fer ni fait de travaux imputables au capital.

Année.	Recettes ordinaires.	Dépenses ordinaires.	Dépenses extraordinaires, pour travaux imputables au capital.	Intérêt, amortissement et frais d'administration de la dette pour chemins de fer et travaux imputables au capital.
1874-75..	\$2,296,451 12	\$2,209,693 73	\$154,666 66
1875-76..	2,340,151 63	2,084,588 89	\$ 16,000 00	254,461 11
1876-77..	2,433,111 65	2,029,642 56	77,328 73	407,176 01
1877-78..	2,026,324 19	2,057,025 66	172,151 32	482,661 92
1878-79..	2,194,697 86	1,954,186 34	136,538 14	727,097 02
1879-80..	2,371,577 19	2,250,266 03	152,673 52	576,754 77
1880-81..	2,325,561 10	1,910,366 30	88,183 75	897,752 20
1881-82..	2,988,968 01	2,050,175 19	41,052 42	828,426 04
1882-83..	2,538,779 47	2,060,129 02	63,541 61	889,794 00
	\$21,515,422 22	\$18,606,073 72	\$747,469 49	\$5,218,789 73

Excédent accumulé depuis le premier juillet 1867 jusqu'au 30 juin

1874.....	\$1,051,404 10
Recettes ordinaires depuis le 1er juillet 1874 au 30	
juin 1883.....	\$21,515,422 22
Dépenses ordinaires durant la même période.....	18,606,073 72

Excédent..... 2,909,348 50

Excédent total des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, \$3,960,752 60

Si la province n'avait pas subventionné un grand réseau de chemins de fer ni fait d'importants travaux aussi imputables au capital.

